

**Assemblée Générale Ordinaire de l'A A P P M A « La  
Truite »**

**Vendredi 27 Novembre 2015 - 19h00**

Locaux de la société ABSYS

229 Rue A. Beau de Rochas

34500 BEZIERS

**Procès-verbal**

**Nb de présents : 16 - de votants : 15**

## Rapport Moral du Président

Le président nous rend compte de son activité à la Fédération 34.

**Commission Garderie Fédé 34** : 44 gardes bénévoles et 7 gardes fédéraux cette année. Un kit d'Habillement complet leur sera fourni pour 2016

**Commission Truite Fédé 34** : On attend beaucoup du nouveau mandat.

Il a été décidé qu'il n'y aurait plus que de la Truite méditerranéenne désormais avec cependant un moratoire d'un an (Exception bien sur pour les AAPPMA de La Salvetat sur Agout/ Fraïsse qui sont sur le Bassin Atlantique).

Le reste des poissons atlantiques déjà commandés seront mis sur des secteurs très aval (Bédarieux, aval Olargues...) plutôt orientés « Parcours sportifs » et à fort prélèvement.

**Embauche d'une ingénieure** chargée du plan pêche départemental. Elle a des compétences intéressantes (scalimétrie) et va donc contribuer à hausser le niveau technique de la Fédération de l'Hérault.

### **Pêches électriques**

La double pêche électrique a été satisfaisante malgré la crue, avec une scalimétrie systématique suite à l'embauche citée plus avant.

Le parcours prévu était inexploitable, on s'est donc rabattu sur le No kill ainsi que la Réserve dite « Galabru ».

Les poissons prélevés dans la réserve ont été déplacés à Ceilhes, conformément aux votes précédent de l'AG de notre AAPPMA.

Il y aurait un **projet de création d'une AAPPMA à Ceilhes**. Pour l'instant aucune existence légale car pas d'agrément officiel.

C'est dommage car des projets importants sur Ceilhes sont en cours, avec notamment un ré-empoissonnement avec des poissons autochtones. Ceci étant les projets de cette nouvelle AAPPMA ne sont pas forcément ceux de la Fédération de l'Hérault

Le Président va les rencontrer...

## Rapport Financier du Trésorier

Nous avons cette année encore, augmenté les ventes de permis par rapport à l'année dernière. Ceci à nouveau grâce à la vente en ligne de permis qui a encore progressé : 130 contre 106 en 2014.

En 2015, les ventes totales de permis, ont été de 327 unités contre 290 en 2014, soit 37 permis de plus. Si l'on prend en compte seulement les permis à l'année (fédéral, majeur, mineur, femme, enfants) l'AAPPMA a distribué 255 permis contre 248 en 2014 soit une hausse de 7 permis annuels toutes catégories confondues.

A noter que cette progression nous permet de retrouver un deuxième siège au CA de la Fédération Départementale.

	2015	2014	2013	2012	2011	2010
CARTES FEDERALES	166	162	77	60	176	0
CARTES FED.MAJEURS	25	28	28	15	26	196
CARTES FED.MINEURS	27	28	25	16	17	19
CARTES FED.SANS CPMA	0	0	1	0	2	1
CARTES DECOUVERTE	31	24	36	17	32	70
CARTES VACANCES	25	18	13	8	53	39
CARTES VAC.SANS CPMA	0	3	5	1	5	0
CARTES JOURNALIERES	47	21	36	12	42	36
CARTES DECOUV.FEMMES	6	6	2	4	5	2
<i>DONT PERMIS INTERNET</i>	130	106	97	60	0	0
<i>CLUB HALIEUTIQUE (1)</i>	169	169	83	66	186	151

(1) y compris cartes fédérales

PERMIS (hors Timbres Halieute)	327	290	223	133	358	363
-----------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

PERMIS ANNEE	255	248	169	112	258	288
--------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

En 2016, tous les permis « papier » sont abandonnés au profit des permis « en ligne » (Internet) . Nous allons prendre contact avec l'Office du tourisme d'Avène pour savoir s'ils peuvent mettre à disposition des pêcheurs un ordinateur afin qu'ils puissent eux mêmes choisir et payer le permis de leur choix.

## RECETTES

Les recettes de 2015 ont été cette année de 12 207,15 €. Elles sont constituées de ventes de permis pour 11 997 ,15 € et de subventions pour 210 €.

## DEPENSES

Les dépenses s'élèvent à 12 496,03 €. Elles comprennent 11 310,00 € de restitution de permis à la Fédération, de frais de pêche électrique pour 261,60 €, de frais bancaires pour 6,43 €, de rétrocession aux gardes pour 120,00 €, de dons (gerbes) pour 200 €, de petit matériel (calicots, laser) pour 430,00 € et d'achats de poissons (quote-part ombres) de 168,00 €.

La balance détermine donc un déficit sur l'année 2015 de 288,88 €. Si l'on ajoute les soldes banque et caisse au 01.01.15 on obtient une trésorerie au 31.12.2015 de 3600,69 €, qui se décompose ainsi : 3 564,90 € à la Banque Populaire et 35,79 € en Caisse.

## Vote du Quitus

Les rapports moraux des Présidents et Trésorier sont approuvés à l'unanimité

## Election du Conseil d'Administration de l'AAPPMA

Il est procédé par vote à l'élection des membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA.

Il y a 9 (neuf) candidats déclarés.

Après vote à bulletins secrets les 9 candidats sont élus.

Jean-Pierre	FALERNE	2
Alain	MARTY	2
Olivier	MARTY	1
Bernard	FAIVRE	2
Bernard	FABRE	1
Didier	CASSIGNOL	2
Lionel	GONINET	2
Didier	DIEGO	2
André	BRICE	1
Total des votes		15

## Election des Vérificateurs aux comptes

Il est procédé à la désignation des deux vérificateurs aux comptes.

Il y a 2 (candidats).

Ils sont élus à l'unanimité.

Alain JARDI

Jean-Jacques OFFRE

## Election du Bureau de l'AAPPMA

Il est procédé à l'élection du bureau de l'AAPPMA. L'assemblée décide d'élire Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire.

Après appel à candidature, il y a un et un seul candidat par poste.

Un vote est organisé, et chaque candidat est élu à l'unanimité à son poste.

Jean-Pierre FALERNE	Président
Didier DIEGO	Vice-Président
Alain MARTY	Trésorier
Bernard FABRE	Secrétaire

## Election des délégués au CA de la Fédération 34 de Pêches

Il est procédé à l'élection des délégués de notre AAPPMA au Conseil d'Administration de la Fédération 34 de Pêche.

Le président est membre de droit et le vice-président élu, Didier DIEGO est élu à l'unanimité.

## Questions diverses

1. Les deux gardes bénévoles de notre AAPPMA, Pierre CRISA et Gérard VILLA, souhaite poursuivre, l'assemblée en prend acte et les remercie.

2. G. Villa rappelle qu'on peut s'impliquer dans la vie de l'AAPPMA sans pour autant être élu.

3. Le GPS Pays d'Oc est candidat pour l'organisation d'un critérium de pêche à la mouche normalement les 12 et 13 juin 2016. Un courrier au président a été fait dans ce sens.

Si possible, ce Critérium sera dénommé "Critérium Christian CROUZAT" en mémoire du regretté co-fondateur du GPS et ancien secrétaire de notre AAPPMA, décédé cette année des suites d'une longue maladie.

3. Les Panneaux du no-kill ont été enlevés par la crue. Il faut prévoir une campagne de panneautage. G. Villa doit en récupérer à l'occasion de la réunion des gardes, courant Janvier.

4. Un Vote est pris pour préparer le changement du siège social à la MVA sous réserve de l'accord de la Ville de Béziers, en remplacement du Café La Comédie, qui n'est plus du tout adapté.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5. Des embâcles importants ont été signalés à Truscas. Le président va le signaler au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb qui s'est proposé de s'en occuper.

6. Ombres : Pas d'introduction en 2015. La pisciculture n'avait pas la taille demandée, et n'a pas pensé à nous demander si d'autres tailles étaient possibles. C'est dommage. Ce sera par contre fait en 2016 et donc 2017.

Cette année, plusieurs ombres ont été pris, ce qui confirme un début de reproduction. Il semble que d'autres AAPPMA en aval soient aussi intéressées par cette introduction, dont l'efficacité sur le tourisme halieutique et la très bonne cohabitation avec la Truite ne sont plus à démontrer (cf Aude).

Le Président

Le Secrétaire

Le Trésorier